

GROUPE

9

HERBICIDE

HERBICIDE GLYFORCE WDG
Granule Hydrosoluble

USAGE AGRICOLE ET INDUSTRIEL

DANGER CORROSIF PUR LES YEUX



POISON

No. D'HOMOLOGATION 33400 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate (présent à l'état de sel mono-ammonium) – 68.77%

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.

Sharda Cropchem Limited
2e étage, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:
**Sharda Cropchem
Limited**
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

CONTENU NET : 1-1000 kg

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER AU
NUMÉRO D'URGENCE 1 616-996-6666 (ou composer le *666 sur un téléphone cellulaire) –
CANUTEC (24 HEURES PAR JOUR).

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CAUSE DES BRÛLURES AUX YEUX.

Peut être nocif en cas d'inhalation.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter des combinaisons ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection (lunettes ou masque facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation.

Les gants et les lunettes de protection ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée ou un cockpit. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités, vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit doivent être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique.

NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À VAPORISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit et/ou les solutions à vaporiser lorsqu'ils sont mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

ENTREPOSAGE

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y apporter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉCUPÉRABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

GROUPE**9****HERBICIDE**

HERBICIDE GLYFORCE WDG
Granule Hydrosoluble

USAGE AGRICOLE ET INDUSTRIEL

DANGER CORROSIF POUR LES YEUX



POISON

No. D'HOMOLOGATION 33400

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate (présent à l'état de sel mono-ammonium) – 68.77%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Sharda Cropchem Limited
2e étage, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

CONTENU NET : 1-1000 kg

TABLE DES MATIÈRES

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT.....

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE.....

2.1 Renseignement.....

3.0 PRÉCAUTIONS.....

3.1 Premiers Soins

3.2 Renseignements Toxicologiques

3.3 Précautions environnementales

3.4 Risques Physiques et Chimiques

3.5 Entreposage

3.6 Élimination.....

3.7 Avis à l'Utilisateur.....

4.0 MODE D'EMPLOI

4.1 Zones Tampons.....

4.2 Recommandations Sur La Gestion de la Résistance.....

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

5.1 Précautions.....

5.2 Renseignements sur l'équipement

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

6.1 Mauvaises Herbes Annuelles.....

6.2 Mauvaises Herbes Vivaces.....

6.3 Arbres et broussailles.....

UTILISATION SUR LES TERRES AGRICOLES

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

7.1 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide GLYFORCE WDG

7.2 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec les mélanges en réservoir.....

7.3 Renseignements sur les agents tensioactifs.....

7.4 Renseignements supplémentaires importants sur la suppression des mauvaises herbes annuelles.

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.1 Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide GLYFORCE WDG .

8.2 Remarques spéciales sur la suppression des mauvaises herbes vivaces:

- 8.2.1 Chiendent.....
- 8.2.2 Renseignements sur les agents tensio-actifs.....
- 8.2.3 Chardon des champs.....
- 8.2.4 Linaire vulgaire
- 8.2.5 Pissenlit.....
- 8.2.6 Suppression de la luzerne avec une mélange en réservoir de 2,4-D
- 8.2.7 Toutes les mauvaises herbes vivaces.....

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

- 9.1 Avant la plantation - Toutes les cultures.....
- 9.2 Traitement des résidus de culture.....
- 9.3 Traitement localisé.....
 - 9.3.1 Restrictions sur le pâturage.....
- 9.4 Traitement des terres en jachère.....
- 9.5 Applications avec travail minimal ou nul du sol
 - 9.5.1 GLYFORCE WDG avec 2,4-D (formulations de l'ester, d'amine)
 - 9.5.2 GLYFORCE WDG avec Pardner®.....
 - 9.5.3 GLYFORCE WDG avec Pursuit®.....
 - 9.5.4 GLYFORCE WDG avec MCPA
 - 9.5.5 GLYFORCE WDG avec Buctril M
- 9.6 Légumineuses et graminées fourragères.....
- 9.7 Régénération des pâturages.....
- 9.8 Production de semences fourragères.....
- 9.9 Application avant la récolte.....
 - 9.9.1 Directives pour la période d'application avant la récolte.....
- 9.10 Plantations d'arbres.....
- 9.11 Cultures d'arbres, vignes et petits fruits.....
- 9.12 Équipement sélectif.....

10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES: AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

- 10.1 Suppression des mauvaises herbes sur les terres non agricoles.....
- 10.2 Renseignements sur l'application - terres non agricoles
 - 10.2.1 Applications terrestres.....
 - 10.2.2 Épandage aérien (emprises seulement).....
 - 10.2.3 Suppression de la salicaire pourpre.....
- 10.3 Application sélective pour les terres non agricoles.
- 10.4 Gazons.....
- 10.5 Applications par injection
- 10.6 Application aux souches.....

HERBICIDE GLYFORCE WDG

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non- sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.

LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les cultures; les systèmes à travail minimal du sol; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya et des fourrages; la régénération des pâturages; l'établissement de fourrages, les légumineuses et les graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les pruniers, les pêchers, les abricotiers, les aveliniers, les noisetiers, les noyers (Grenoble) et les châtaigniers; les fraises; les vignobles, les betteraves sucrières, les plantations de canneberges et les bleuetières; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT:

Les terrains industriels; les terrains récréatifs; les emprises; les terrains publics; et la régénération des pelouses.

Ré-étiquetage ou réemballage interdits.

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER AU NUMÉRO D'URGENCE 1 616-996-6666 – CANUTEC (24 HEURES PAR JOUR).

2.1 RENSEIGNEMENTS

Pour en savoir plus sur le produit, contacter le représentant local de Sharda Cropchem Limited ou appeler Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.

3.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CAUSE DES BRÛLURES AUX YEUX

Peut être nocif en cas d'inhalation.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter des combinaisons ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection (lunettes ou masque facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation.

Les gants et les lunettes de protection ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée ou un cockpit. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit.

3.1 PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

3.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

3.3 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités, vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

3.4 RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou

dans des contenants en acier enduit de plastique. NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À VAPORISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit et/ou les solutions à vaporiser lorsqu'ils sont mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

3.5 ENTREPOSAGE

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

3.6 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉCUPÉRABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

3.7 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

4.0 MODE D'EMPLOI

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures. Pour les zones non cultivées, **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient séchées.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ne pas appliquer le produit en utilisant un équipement de pulvérisation aérienne sauf dans les conditions énoncées dans le présent livret.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques. **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours l'utiliser conformément selon les restrictions et les précautions les plus sévères indiquées sur l'étiquette.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Application au moyen d'équipement pneumatique (nébulisateur): **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque les vents soufflent par rafales. Ne pas diriger le jet de pulvérisation directement sur les plantes à traiter. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site d'application, telle que mesurée à l'extérieur de la zone traitée du côté exposé au vent. Pour les pulvérisations pneumatiques, désactiver les buses dirigées vers l'extérieur aux extrémités des rangs ou dans les rangs extérieurs.

L'herbicide GLYFORCE WDG est un granule hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour être utilisé sous forme de pulvérisation sur les feuilles en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. Il peut être appliqué avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

Cet herbicide se disperse dans la plante à partir du point de contact avec le feuillage jusqu'à l'intérieur des racines. Les effets sont visibles après 2 à 4 jours sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, . Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des parties aériennes et à la détérioration des parties souterraines de la plante.

Retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les rubriques pour la suppression des mauvaises herbes de ce livret, de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne seront pas atteints par la solution, ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient lorsque le traitement est effectué à un stade avancé de croissance avoisinant la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte de produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression peut être réduite. Lorsque l'application est faite sur des mauvaises herbes fortement recouvertes de poussière, l'efficacité du traitement peut également être réduite.

Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel ou rémanent. Pour obtenir un désherbage résiduel subséquent, adopter un programme approuvé expliqué dans les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une forte pluie immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un nouveau traitement. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente au moment du traitement.

À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger avec des agents tensioactifs, des pesticides, des huiles herbicides ou toute autre matière autre que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace pour obtenir de meilleurs résultats. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au stade de ruissellement.

4.1 ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes ou équipements suivants de pulvérisation **NE NÉCESSITE PAS** de zone tampon : le traitement ponctuel et par pulvérisateur à dos ou à main, pulvérisateur intercalaire à écran, l'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage des arbres fruitiers, le mouillage du sol et l'incorporation au sol.

Pour l'applications sur des emprises une zone tampon pour protéger les habitats terrestres vulnérables n'est pas requise .Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes qui minimisent la dérive hors cible, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, vitesse des vents réduits) et à l'équipement de pulvérisation (par ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus de la canopée). Les préposés à l'application doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques Vulnérables.

Les zones tampons spécifiées dans les tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la lisière sous le vent la plus proche, des habitats terrestres sensibles (tels que les , prairies, les forêts, les brise-vent, les bois, les haies, les parcours naturels, les zones riveraines et la végétation arbustive), des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages). et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Espèces agricoles et forestières, et zones non cultivées	Nombre maximal applications	Zones tampons (m) requises pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Espèces agricoles et méthode d'application par rampe de pulvérisation			
Seigle, canneberge, pâturage, jachère d'été, toutes les autres cultures pour le traitement présemis seulement, avelines ou noisettes au présemis seulement, ginseng – nouveau potager	1	1	1
Ginseng – potagers existants et établis, canola – hybride de Roundup Ready pour la production de graines	2	1	1
Avelines ou noisettes, betteraves à sucre (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	1
Maïs (variétés non tolérantes au glyphosate, y compris le maïs grain, le maïs à ensilage et le maïs ornemental), betterave à sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), fraises, bleuets nains et bleuets en corymbe, noix, châtaigne, noyer de Siebold, pelouse en plaque (avant	2	1	2

Espèces agricoles et forestières, et zones non cultivées	Nombre maximal applications	Zones tampons (m) requises pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
l'établissement ou la rénovation)			
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, pois chiches, lupin (sec), les fèves à petits grains (sèches), moutarde (jaune/blanche, brune, orientale), le millet perlé, sorgho (grain) (non utilisé comme culture fourragère), asperges, graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	3	1	2
Pommes, abricots, cerises (douces/acides), pêches, poires, prunes, raisins	3	1	3
Espèces agricoles et application par pulvérisateur pneumatique (y compris par nébulisateur)			
Pâturage	1	20	30
L'antracnose du gazon (avant l'établissement ou la rénovation)	2	25	35

Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation			
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques	3	1	30*
Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation (y compris par nébulisateur)			
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques	3	20	30*

Espèces agricoles et méthode d'application aérienne	Type de voilure	Nombre maximal applications	Zones tampons (m) requises pour la protection des :	
			Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Seigle, maïs (variétés non tolérantes au glyphosate), pois chiches, lupin (sec), féveroles (sèches), moutarde (jaune/blanche, brune, chinoise), millet perlé, sorgho (grain) (non utilisé comme culture fourragère), betterave à sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), toutes les autres cultures pour le traitement présemis seulement	Voilure fixe et tournante	1	15	20
Betteraves à sucre (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe	2	20	30
	Voilure tournante	2	15	30
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles	Voilure fixe	2	20	35
	Voilure tournante	2	20	30
Graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	Voilure fixe et tournante	1	20	40
Jachère d'été	Voilure fixe	1	20	45
	Voilure tournante	1	20	40
Pâturage	Voilure fixe	1	30	70
	Voilure tournante	1	30	55
Zones non cultivées et méthode d'application aérienne				
Zones non cultivées et usages industriels : emprises seulement	Voilure fixe	3	100	NR
	Voilure tournante	3	60	NR

* Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres vulnérables ne sont pas nécessaires dans le cas d'application sur des emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et

hydroélectriques, les raccordements d'utilité publique, les routes, les terrains d'entraînement et les champs de tirs sur les bases militaires

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

4.2 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que GLYFORCE WDG Herbicide est un herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide GLYFORCE WDG et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le GLYFORCE WDG HERBICIDE ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte) des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis; application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes), ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes

sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis, pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

5.1 PRÉCAUTIONS

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, LES PLANTES ET LES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME DE PRODUIT VOULU .

ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT - LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE DES PRÉCAUTIONS INTENSES AFIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES. Éviter toute dérive car même des quantités de pulvérisation infimes peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les zones voisines non visées par le traitement, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, les chalets, les écoles et les superficies récréatives . Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Nettoyer le pulvérisateur et ses pièces aussitôt après l'application du produit en les rinçant soigneusement avec de l'eau. Éviter de contaminer les sources d'approvisionnement en eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

REMARQUE: L'usage du produit d'une manière non conforme avec le livret peut causer des blessures aux personnes, aux animaux ou aux cultures ou peut produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'EPANDAGE DU MÉLANGE

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, s'assurer que le retour d'eau est fermé, et commencer à ajouter l'eau au réservoir. Ajouter la quantité requise d'herbicide GLYFORCE WDG pendant le remplissage du réservoir (voir les rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.0) de ce livret). Commencer l'agitation seulement après l'addition de toute la quantité de l'herbicide GLYFORCE WDG. Agiter au moins pendant 5 minutes avant de pulvériser. Pour les mélanges en réservoir, ajouter l'autre herbicide après la dissolution du GLYFORCE WDG, et agiter 5 minutes de plus, ou jusqu'au mélange complet.

POUR UN MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE GLYFORCE WDG AVEC UN PRODUIT CONTENANT DU 2,4-D, UTILISER AU MOINS 100 L D'EAU PAR HECTARE ET 2,5 L OU MOINS PAR HECTARE D'UN PRODUIT CONTENANT 500 G/L DE L'AMINE DE 2,4-D (pour les autres préparations, régler le taux en conséquence). À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE DANS CE LIVRET, N'EMPLOYER PAS AVEC D'AUTRES ADDITIFS (par ex. le sulfate d'ammonium).

APPLIQUER LA SOLUTION À PULVÉRISER AU COURS DE LA JOURNÉE DU MÉLANGE. SI CES INSTRUCTIONS NE SONT PAS RESPECTÉES, UN PRÉCIPITÉ PEUT SE FORMER.

Pendant le mélange, placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Lorsqu'un pulvérisateur à dos est utilisé, il est conseillé de mélanger la quantité requise de GLYFORCE WDG dans un grand récipient avec de l'eau, puis de verser la solution mélangée dans le pulvérisateur

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

PULVÉRISATEURS À RAMPE

Pour la suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret « mauvaises herbes supprimés » à l'aide de rampes ordinaires -- Diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression maximale de 275 kPa. Voir les rubriques "**Suppression des mauvaises herbes**" (8.0-10.0) de ce livret, pour connaître les doses à utiliser contre diverses espèces de mauvaises herbes.

Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans le livret à l'aide d'un équipement à rampes ordinaires -- Diluer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression maximale de 275 kPa. Voir les rubriques "**Suppression des mauvaises herbes**" (7.0) de ce livret, pour connaître les doses à utiliser contre diverses espèces de mauvaises herbes.

ÉQUIPEMENT MANUEL (PISTOLETS) ET À GRAND VOLUME (Pulvérisations grossières seulement)

Pour la suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés à la rubrique "Suppression des mauvaises herbes" du livret à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipements de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements à buses appropriés -- À moins d'indication contraire, préparer une solution à 0,45% de produit dans de l'eau (0,47 kg du produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 0,9% (0,94 kg du produit dans 100 litres d'eau) contre les espèces vivaces difficiles à supprimer notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Dans les cas d'application au pistolet, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir à la suppression de mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **BROSSES**, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges, les fraises, le soja et le soja séché, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l'équipement sélectif servant à l'application de ce produit, voir la rubrique "**Équipement sélectif**" de la section 9.12 du livret.

ÉQUIPEMENT AÉRIEN (TERRES NON AGRICOLES SEULEMENT)

L'application aérienne du produit ne doit avoir lieu que pour supprimer les mauvaises herbes dans les emprises industrielles. Pour plus de précisions, voir la section 5.3 et 10.2.2.

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d'un type particulier de mauvaise herbe (notamment sur la dose recommandée), voir les rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces (8.1)**" de ce livret. Voici une liste partielle des mauvaises herbes supprimées.

6.1 MAUVAISES HERBES ANNUELLES

GRAMINÉES ANNUELLES

Blé spontané

Triticum spp.

Brome des toits

Bromus tectorum

Digitaire sanguine

Digitaria sanguinalis

Folle avoine

Avena fatua

Ivraie de Perse

Lolium persicus

Maïs spontané

Zea mays

Orge spontané

Hordeum spp.

Pâturin annuel

Poa annua

Sétaire géante

Setaria faberii

Sétaire verte

Setaria viridis

AUTRES

Cuscute

Cuscuta spp.

MAUVAISES HERBES ANNUELLES À FEUILLES LARGES

Amarante à racine rouge

Amaranthus retroflexus

Bourse-à-pasteur

Capsella bursa-pastoris

Canola (colza) spontané

Brassica spp

Chénopode blanc

Chenopodium album

Crépis des toits

Crépis tectorum

Érigéron du Canada

Érigéron canadensis

Gaillet grateron

Galium aparine

Kochia à balais

Kochia scoparia

Laiteron potager

Sonchus oleraceus

Laitue scariole

Lactuca scariola

Lin spontané

Linaria spp

Moutarde des champs

Sinapsis arvensis

Ortie royale

Galeopsis tetrahit

Petite herbe à poux

Ambrosia artemisifolia

Renouée liseron

Polygonum convolvulus

Renouée persicaire

Polygonum persicaria

Sagesse-des-chirurgiens

Descurania sophia

Soude roulante

Salsola pestifer

Tabouret des champs

Thlaspi arvense

Vesce à feuilles étroites

Vicia angustifolia

6.2 MAUVAISES HERBES VIVACES

CAREX ET GRAMINÉES VIVACES

Brome inerme

Bromus inermis

Chiendent

Agropyron repens

Orge queue d'écureuil

Hordeum jubatum

Pâturin comprimé

Poa compressa

Pâturin des prés

Poa pratensis

Quenouille à feuilles larges

Typha latifolia

Souchet comestible

Cyperus esculentus

MAUVAISES HERBES VIVACES À LARGES FEUILLES

Apocyn chanvrin

Apocynum cannabinum

Armoise absinthe

Artemisia absinthium

Asclépiade commune

Asclepias syriaca

Chardon des champs

Cirsium arvense

Herbe à la puce

Rhus radicans

Laiteron des champs

Sonchus arvensis

Cranson dravier

Cardaria draba

Linaigrette

Eriophorum chamissonis

Linaire

Linaria vulgaris

Liseron des champs

Convolvulus arvensis

Luzerne

Medicago spp.

Patience crépue

Rumex crispus

Pissenlit

Taraxacum officinale

Renouée du Japon

Polygonum cuspidatum

Salicaire pourpre

Lythrum salicaria

6.3 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES

Aulne

Alnus spp.

Bouleau

Betula spp.

Cèdre

Thuja spp.

Cerisier

Prunus spp.

Chèvrefeuille velu

Lonicera villosa

Comptonie à feuilles d'asplénie

Comptonia peregrina

Érable

Acer spp

Framboisier/ Ronce remarquable.

Rubus spp./Rubus spectabilis

Kalmia à feuilles étroites

Kalmia angustifolia

Peuplier

Populus spp.

Pin

Pinus spp.

Pruche

Tsuga spp.

Rhododendron du Canada

Rhododendron canadenses

Douglas taxifolié

Pseudotsuga spp.

Saule

Salix spp.

Spirée à larges feuilles

Spiraea latifolia

Symphorine occidentale

Symphoricarpos occidentalis

Viorne cassinoïde

Viburnum cassinoides

USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT DE LIRE LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les doses d'application et les directives particulières pour supprimer les mauvaises herbes annuelles énumérées.

7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE GLYFORCE WDG

Dose (kg/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
0,35	Jusqu'à 8 cm de hauteur	<p>La Folle avoine, la sétaire verte, l'orge spontané, le blé spontané</p> <p>Le Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, la moutarde des champs, la renouée persicaire, le tabouret des champs</p>	<p>Pour la folle avoine, traiter au stade de 1 à 3 feuilles.</p> <p>Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'utilisation est homologuée avec ce produit, p. ex., Agral® 90, AgSuri® et Companion™.</p> <p>En cas de très forte infestation de folle avoine, utiliser le taux de 0,47 kg/ha.</p>
0,47	Entre 8 et 15 cm de hauteur	<p>Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que l'orge queue d'écureuil* (répression seulement)</p> <p>Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens* et le kochia à balais*</p>	<p>Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologuée avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus.</p> <p>* appliquer avant la formation des boutons des graines ou la maturité des feuilles les plus basses.</p> <p>** Répression seulement; Consulter les taux plus élevés de ce tableau ou de celui du mélange en réservoir pour les options de suppression (section 7.2).</p>
0,6 à 0,9	Jusqu'à 15 cm de hauteur	<p>Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, plus le brome des toits, la sétaire géante, et l'ivraie de Perse</p> <p>Toutes les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges indiquées ci-dessus, plus le gaillet gratteron, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'ortie royale, la sagesse-des-chirurgiens, la soude roulante, le lin spontané, la petite herbe à poux*, l'érigéron du Canada*, la renouée liseron**, les crépis des toits***</p>	<p>Aucun agent tensio-actif nécessaire.</p> <p>Consulter la section des mélanges en réservoir (7.2) pour connaître les autres options de suppression.</p> <p>* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Pour les stades de 3 à 4 feuilles, utiliser au taux de 0,9 kg/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser le taux de 0,9 kg/ha.</p>
1,07	Jusqu'à 15 cm de hauteur	<p>Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, plus la digitale sanguine et le pâturin annuel</p> <p>Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus ainsi que : le kochia à balais, la laitue scariole, la bourse-à-pasteur, le</p>	<p>Pour connaître d'autres options de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, consulter le tableau des mélanges en réservoir (section 7.2).</p>

Dose (kg/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
		laiteron potager annuel, la vesce à feuilles étroites	
1,66	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles et les mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus	Pour connaître d'autres options de suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, consulter le tableau de mélange en réservoir (section 7.2).

Agral[®] est une marque déposée de Syngenta Crop Protection Canada Inc.
 Ag Surf[®] est une marque déposée d'Interprovincial Co-operatives Ltd.
 Companion[®] est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

REMARQUE : Pour le traitement localisé, les doses de 0,35 à 1,66 kg/ha sont équivalentes à environ 3.5 à 16.6 mL/100 m², respectivement.

7.2 SUPPRESSION DE MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE GLYFORCE WDG MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR POUR LES TERRES EN JACHÈRE ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX KG/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'agent tensioactif comme indiquée (Voir la section 7.3))

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX KG/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'agent tensioactif comme indiquée (Voir la section 7.3))
L'herbicide GLYFORCE WDG + Banvel®	0,35 - 0,47 + 0,29 L/ha	Les céréales adventices, la folle avoine, la sétaire verte Le canola (colza) spontané sensible au glyphosate, la moutarde des champs, la sagesse-des-chirurgiens*, le chénopode blanc, la renouée persicaire, le tabouret des champs, le kochia à balais, la soude roulante, la saponaire des vaches, l'amarante à racine rouge**, la renouée liseron**.	Ce mélange en réservoir est homologué pour une utilisation sur la terre en jachère seulement . Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes doit être inférieure à 15 cm et elles doivent être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * Appliquer GLYFORCE WDG au taux de 0,47 kg/ha seulement. ** Répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression.
L'herbicide GLYFORCE WDG + Pardner®	0,35 - 0,47 + 1,25 L/ha	Les céréales adventices*, la sétaire verte le canola (colza) spontané, la moutarde des champs, la renouée persicaire, le tabouret des champs la renouée liseron* l'amarante à racine rouge** le kochia à balais**, la folle avoine**	Ce mélange en réservoir est homologué pour une utilisation sur la terre en jachère et les systèmes de travail minimal du sol avant le blé, l'orge et l'avoine seulement . Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes doit être inférieure à 15 cm et elles doivent être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * Appliquer GLYFORCE WDG au taux de 0,47 kg/ha seulement pour la suppression de la renouée liseron.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX KG/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'agent tensioactif comme indiquée (Voir la section 7.3)
			<p>** Le taux de 0,47 kg pour la répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour d'autres options de suppression.</p>
<p>L'herbicide GLYFORCE WDG</p> <p>+</p> <p>2,4-D^A</p>	<p>0,35 - 0,47</p> <p>+</p> <p>1,2 L/ha</p>	<p>Les céréales adventices*, la folle avoine* et la sétaire verte*</p> <p>le canola (colza) spontané, la moutarde des champs, la sagesse-des chirurgiens, l'amarante à racine rouge, la renouée persicaire, le tabouret des champs, le kochia à balais.</p> <p>Le chénopode blanc**, la soude roulante**</p>	<p>Ce mélange en réservoir est homologué pour une utilisation sur la terre en jachère seulement. Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes doit être inférieure à 15 cm et elles doivent être en pleine croissance.</p> <p>Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</p> <p>* Appliquer L'herbicide GLYFORCE WDG au taux de 0,52 kg/ha seulement pour la suppression de la folle avoine et de la sétaire verte.</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX KG/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'agent tensioactif comme indiquée (Voir la section 7.3))
			** Répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression.
L'herbicide GLYFORCE WDG + 2,4-D ^B	0,6- 0,9 + 0,6- 0,9 ⁴ or 1,2 – 1,5 ⁵	Céréales adventices, la folle avoine, la sétaire verte, le brome des toits, la sétaire géante et l'ivraie de Perse Le canola (colza) spontané (<u>sensible au Roundup</u>), la moutarde des champs, la sagesse-des-chirurgiens, l'amarante à racine rouge, la renouée persicaire, le tabouret des champs, le kochia à balais, le chénopode blanc, l'ortie royale, la soude roulante, le lin spontané, la petite herbe à poux*, l'érigéron du Canada, la renouée liseron**, les crépis des toits*** Le canola (colza) spontané (non sensible au Roundup (au stade de 1 à 4 feuilles) ⁴ , la bardanette épineuse ⁴ , bardane ⁴ , la lampourde glouteron ⁴ , le plantain majeur ⁴ , la vergerette annuelle ⁴ , la caméline faux lin ⁴ , la fausse herbe	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et elles doivent être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif nécessaire. *NE PAS utiliser ces taux sur des plantes de plus de 8 cm de hauteur. **Au stade de 3-4 feuilles, utiliser le taux de 0,9 L/ha. ***Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser le taux de 0,9 L/ha. ⁴ Appliquer 2,4-D au taux de 0,6-0,9 L/ha (280-420 g ia/ha). ⁵ Appliquer 2,4-D au taux de 1,2-1,5 L/ha (560-700 g ia/ha). Ce mélange en réservoir peut

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX KG/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'agent tensioactif comme indiquée (Voir la section 7.3)
		<p>à poux⁴, le salsifis majeur⁴, les moutardes⁴ (sauf la moutarde des chiens, et la moutarde tanaïse), la laitue scariole⁴, les herbes à poux⁴, l'ansérine de Russie⁴, la bourse-à-pasteur⁴, la grande ortie⁴, le mélilot⁴, L'euphorbe à feuilles de thym⁴, le radis sauvage⁴, l'inule aulnée⁴</p> <p>Le canola (colza) spontanée (non sensible au Roundup) (stade de 4 à 6 feuilles)⁵, le laiteron potager, la stellaire moyenne⁵, le pourrier potager⁵, la moutarde des chiens⁵, la moutarde tanaïse⁵, le chénopode glauque⁵, le séneçon vulgaire⁵, les galinsogas ciliés⁵, l'épervière⁵, la prunelle vulgaire⁵, la renouée des oiseaux⁵, la lépidie densiflore⁵, la matricaire odorante⁵, l'amarante fausse-blite⁵, le pourpier, la petite oseille⁵, la renouée scabre⁵, l'amarante blanche⁵, l'abutilon⁵, le canola</p>	<p>être appliqué avant ou après les semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX KG/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'agent tensioactif comme indiquée (Voir la section 7.3)
		(colza) spontané ⁵	
<p>l'herbicide GLYFORCE WDG</p> <p>+</p> <p>MCPA^C préparation de 500 g/L, pour les autres préparations, régler les taux en conséquence.</p>	<p>0,6 – 0,9</p> <p>+</p> <p>0,5 – 0,7¹ L/ha OU 0,5 – 1,0² L/ha</p>	<p>Les céréales adventices, la folle avoine, la sétaire verte, le brome des toits, la sétaire géante, l'ivraie de Perse.</p> <p>Le canola (colza) spontané (sensible au Roundup), la moutarde des champs, la sagesse-des-chirurgiens, l'amarante à racine rouge, la renouée persicaire, le tabouret des champs, le kochia à balais, le chénopode blanc, l'ortie royale, la soude roulante, le lin spontané, la petite herbe à poux*, l'érigéron du Canada, la renouée liseron**, les crépis des toits***</p> <p>Canola (colza) spontané (non sensible au Roundup stade de 1 à 4 feuilles)^{1,2}, la bardanette épineuse³, la bardane³ (avant le stade à 4 feuilles), la caméline faux lin³, la sagesse-deschirurgiens³, le chénopode blanc³, les moutardes³ (sauf la moutarde chiens et la moutarde tanaïsie), la</p>	<p>Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et elles doivent être en pleine croissance.</p> <p>Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</p> <p>Aucun agent tensio-actif nécessaire.</p> <p>*NE PAS utiliser ces taux sur des plantes de plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Au stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 0,9 kg/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 0,9 kg/ha.</p> <p>¹ Appliquer MCPA aminé au taux de 0,5 - 0,7 L/ha (250-350 g ia/ha) avant les pois secs.</p> <p>² Appliquer MCPA au taux de 0,5 – 1,0 L/ha (250-500 g ia/ha) avant le blé, l'avoine, l'orge, le maïs- (cultivé et sucré)###, le seigle et le lin.</p> <p>³ Appliquer MCPA au taux</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX KG/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'agent tensioactif comme indiquée (Voir la section 7.3)
		laitue scariole ³ , les herbes à poux ³ l'amarante à racine rouge, l'ansérine de Russie ³ , la bourse-à-pasteur ³ , le tabouret des champs (herbe aux écus) ³ , la vesce à feuilles étroites ³ , le radis sauvage ³ , l'aulnée ³ .	de 0,7 – 1,0 L/ha (350-500 g ia/ha) seulement. Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis de blé, d'orge, de seigle, d'avoine, de maïs (cultivé et sucré), de lin et de pois sec.
l'herbicide GLYFORCE WDG + L'herbicide Bucril M	0,6 – 0,9 + 0,5 – 1,0 ¹ L/ha	Les céréales adventices, la folle avoine, la sétaire verte, le brome des toits, la sétaire géante, l'ivraie de Perse. Le canola (colza) spontané (sensible au Roundup), la moutarde des champs, la sagesse-des-chirurgiens, l'amarante à racine rouge, la renouée persicaire, le tabouret des champs, le kochia à balais, le chénopode blanc, l'ortie royale, la soude roulante, le lin spontané, la petite herbe à poux*, l'érigéron du Canada, la renouée liseron**, les crépis des toits***. Le canola spontané (non sensible au	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et elles doivent être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif nécessaire. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur. ** Au stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 0,9 kg/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser le taux de 0,9 kg/ha. ¹ Appliquer l'herbicide Bucril M au taux de 0,5 – 1,0 L/ha (280-560 g ia/ha) pour toutes

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX KG/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'agent tensioactif comme indiquée (Voir la section 7.3)
		<p>Roundup)(stade de, 1 à 4 feuilles)^{1,2}</p> <p>Semis jusqu'au stade de 4 feuilles²: la renouée scabre, la persicaire pâle, la renouée persicaire, la saponaire des vaches, l'amarante à racine rouge, la sagesse-des-chirurgiens, la bardanette épineuse, la bourse-à-pasteur, le kochia à balais³, la soude roulante³, la matricaire maritime⁴, le tournesol spontané, le silène noctiflore, la lampourde glouteron, l'abutilon⁵, la neslie paniculée, la morelle d'Amérique.</p> <p>Semis jusqu'au stade de 6 feuilles²: morelle à trois fleurs.</p> <p>Semis jusqu'au stade de 8 feuilles²: la renouée liseron, le sarrasin de Tartarie, le sarrasin commun, le tabouret des champs, la moutarde des champs, le vélar fausse giroflée, le chénopode blanc, la petite herbe à poux, le séneçon</p>	<p>les cultures indiquées.</p> <p>² Appliquer l'herbicide Buctril M au taux de 1,0 L/ha (560 g ia/ha seulement).</p> <p>³ Traiter avant que les mauvaises herbes atteignent 5 cm du haut.</p> <p>⁴ Annuelles printanières seulement.</p> <p>⁵ Traiter avant que les mauvaises herbes atteignent 8 cm du haut.</p> <p>Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant les semis de blé, de seigle, de maïs, d'orge, d'avoine, de lin, d'alpiste des Canaries et de semis de graminées (incluant le brome inerme, l'agropyre à crête, l'agropyre intermédiaire, l'agropyre à chaumes rudes, l'agropyre élevé, l'élyme de Russie, la fléole des prés, le dactyle pelotonné, la fétuque rouge traçante, la fétuque des prés, le vulpin des prés, la fétuque élevée, le brome des prés, l'agropyre de rivage et l'alpiste roseau des Canaries.</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX KG/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'agent tensioactif comme indiquée (Voir la section 7.3)
		<p>vulgaire.</p> <p>Les mauvaises herbes vivaces (parties aériennes)²: le chardon des champs, le laiteron des champs.</p>	
<p>L'herbicide GLYFORCE WDG</p> <p>+ MCPA amine (préparation 500 g/L)¹</p>	<p>0,6 – 0,9 kg/ha</p> <p>+ 0,5 – 0,7 L/ha</p>	<p>Les céréales adventices, la folle avoine, la sétaire verte, le brome des toits, la sétaire géante, l'ivraie de Perse.</p> <p>Le canola (colza) spontané (sensible au Roundup), la moutarde des champs, la sagesse-des-chirurgiens, l'amarante à racine rouge, la renouée persicaire, le tabouret des champs, le kochia à balais, le chénopode blanc, l'ortie royale, la soude roulante, le lin spontané, la petite herbe à poux*, l'érigeron du Canada, la renouée liseron**, les crépis des toits***</p> <p>Le canola (colza) spontané (non sensible au Roundup) (stade de 1 à 4 feuilles)², la bardanette épineuse³, la bardane³ (avant le stade à 4 feuilles), la caméline faux lin³, la</p>	<p>Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et elles doivent être en pleine croissance.</p> <p>Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</p> <p>Aucun agent tensio-actif n'est exigé.</p> <p>*NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Au stade de 3-4 feuilles, utiliser le taux de 0,9 kg/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser le taux de 0,9 kg/ha.</p> <p>¹ pour les autres préparations de MCPA amine, régler les taux en conséquence.</p> <p>² Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 - 0,7 L/ha</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX KG/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'agent tensioactif comme indiquée (Voir la section 7.3)
		sagesse-deschirurgiens³, le chénopode blanc³, les moutardes³ (sauf la moutarde des chiens et la moutarde de tanaïsie), la laitue scariole³, les herbes à poux³, l'amarante à racine rouge³, l'ansérine de Russie³, la bourse à pasteur³, le tabouret des champs³, la vesce³, le radis sauvage³, le tournesol sauvage³.	(250-350 g ia/ha) avant les lentilles et les pois chiches. ³ Appliquer MCPA amine au taux de 0,7 (350 g ia/ha) seulement. Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis des lentilles et des pois chiches.

◆ Pour la répression de l'orge queue d'écureuil, voir le tableau "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1).

^A 0,56 kg ia/ha de (2,4-D). ^{AB} Pour les autres mélanges de 2,4-D, régler les taux en conséquence. Utiliser uniquement des formulations d'esters ou des formulations d'amines 2,4-D faiblement volatiles. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare pour les mélanges de 2,4-D aminé avec le GLYFORCE WDG. (Voir section 5.2 pour plus des précisions) ^C Utiliser uniquement les préparations de MCPA aminé avant le maïs et le pois sec.

Banvel II est une marque déposée de BASF Corporation.

Pardner et Buctril[®] sont des marques déposées de Bayer.

7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIOACTIFS

REMARQUE: Ajout d'un agent tensioactif - Tous les mélanges en réservoir comprenant l'herbicide GLYFORCE WDG en vue de la suppression des mauvaises herbes annuelles nécessitent l'ajout d'un agent tensioactif non ionique homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion. L'agent tensioactif devrait être ajouté à raison de 350 mL dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare.

7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Lorsqu'il est appliqué seul, GLYFORCE WDG ne supprime pas les adventices des cultures portant le gène de la résistance au Roundup Ready™.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Parfois des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes ainsi levées.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, voir les sections "**Renseignements généraux**" (4.0) et "**Mélange et Application**" (5.1-5.3) de ce livret.

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

Lorsqu'il est appliqué dans les conditions indiquées et de la manière recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC L'HERBICIDE GLYFORCE WDG

Mauvaises herbes	APPLICATION			Remarques
	Stade de croissance	Dose (kg/ha)	Volume d'eau (L/ha)	
Le chiendent (suppression, infestations légères à moyennes)	Au moins 3 à 4 feuilles vertes	1,19	50 à 300	Diluer le produit dans l'eau et l'appliquer au moyen de buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. Consulter les remarques à la section 8.2.1 le <i>Chiendent</i> pour obtenir des précisions. Pour les volumes d'eau supérieurs (150 à 300 L/ha), ajouter un agent tensio-actif homologué à raison de

Mauvaises herbes	APPLICATION			Remarques
	Stade de croissance	Dose (kg/ha)	Volume d'eau (L/ha)	
				0,5 L dilué dans 100 L d'eau propre (0,5 % vol/vol). Consulter la liste à la section 8.2.2 et ci-dessous.
Le Chiendent (suppression à long terme, infestations graves, volumes d'eau élevés)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,19 à 3,34	50 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. Les doses dépassant 1,19 kg/ha donnent une meilleure suppression et de plus longue durée, surtout en cas d'infestations graves et/ou avec des volumes d'eau supérieurs (p. ex., 150 à 300 L/ha). Consulter les remarques à la section 8.2.1 <i>Chiendent</i> pour obtenir des précisions.
Le chardon des champs	Stade de la rosette (terre en jachère)	1,19	50 à 100	Diluer le produit dans de l'eau propre et l'appliquer au moyen de buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement. Consulter les remarques à la section 8.2.3 <i>Chardons des champs</i> pour obtenir des précisions.
Le chardon des champs	Stade du bouton ou après	2,25 à 3,34	100 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.
Liseron des champs	Dès la pleine floraison	3,34 à 5,69	100 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.
Asclépiade commune *	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	1,19	50 à 100	Consulter la section 9.9 <i>Traitement avant la récolte</i> pour obtenir des précisions.
	Stade du bouton à la pleine floraison	5,69	100 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. Après la pleine floraison, la suppression peut être moins efficace. Les plants d'asclépiade commune ne sont pas nécessairement tous au même stade de croissance requis pour la suppression, donc des traitements de rappel peuvent s'imposer.
La linnaire	Stade végétatif	1,19	50 à 100	Diluer le produit dans l'eau et

Mauvaises herbes	APPLICATION			Remarques
	Stade de croissance	Dose (kg/ha)	Volume d'eau (L/ha)	
	(terre en jachère) Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)			l'appliquer au moyen de buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours suivant le traitement des terres en jachère. Consulter les remarques à la section 8.2.4 <i>Linaires vulgaires</i> ou la section 9.9 <i>Traitement avant la récolte</i> pour obtenir des précisions.
La luzerne	Début du stade du bouton à la pleine floraison Applications à l'automne seulement	1,78 à 2,37	50 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement. Adopter la dose supérieure pour les populations importantes de luzerne ou en cas d'infestation de graminées grave. Pour les applications printanières et une suppression dans un système à travail minimum du sol au moyen d'un mélange en réservoir de 2,4-D, consulter la section 8.2.6.
Le pissenlit	< 15 cm > 15 cm Stade de la rosette à la pleine floraison (avant la récolte)	1,19 1,78 à 2,37 1,19	50 à 100 50 à 300 50 à 100	Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement pour toutes les doses. Adopter la dose supérieure pour les infestations graves. Consulter la section 8.2.5 <i>Pissenlit</i> pour obtenir des précisions. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. Consulter la section 9.9 <i>Traitement avant la récolte</i> pour obtenir des précisions.
L'orge queue-d'écureuil	Du semis à l'épiaison	1,19 à 2,37	50 à 100	Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler le sol ou faire le semis. Adopter les doses supérieures si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est importante.

Mauvaises herbes	APPLICATION			Remarques
	Stade de croissance	Dose (kg/ha)	Volume d'eau (L/ha)	
Autres vivaces (consulter la liste à la section 6.2)	Tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	3,34 à 5,69	100 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.

***NOTE:** Pour le traitement localisé, appliquer 57 g du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m². (Les doses de 1,19 à 5,69 kg/ha sont équivalents à environ 12 à 57 g/100 m², respectivement).

8.2 REMARQUES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.2.1 CHIENDENT

Pour la suppression, **tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne** : appliquer au printemps 1,19 kg/ha de GLYFORCE WDG avant les semences. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des pieds de chiendent comptent de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 cm.

REMARQUE:

Ce traitement assure la suppression du chiendent pour la saison entière de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols qui n'ont pas été travaillés à l'automne. Des traitements de rappel peuvent s'imposer.

Pour les cultures fourragères, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à condition que 3 ou 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

8.2.2 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

Voici une liste des agents tensioactifs homologués pour utilisation avec l'herbicide GLYFORCE WDG aux fins de suppression du chiendent :

Agral 90

Ag Surf

Companion

Frigate®

Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensioactif concernant l'utilisation de ce produit.

Frigate est une marque déposée de Zeneca Group Company.

8.2.3 CHARDON DES CHAMPS

Suppression du chardon des champs au stade de la rosette: Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels pour les terres en jachère, le dernier travail du sol entre le 15 juillet et le 1^{er} août.
2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 cm de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

REMARQUE: On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

Mélanges en réservoir de GLYFORCE WDG et de Banvel

Pour la suppression du chardon des champs (et du laiteron des champs) sur les terres en jachère d'été ou dans les chaumes après la récolte, appliquer 0,81 kg/ha de GLYFORCE WDG et 1,25 L/ha de Banvel dilués dans 100 à 200 L/ha d'eau propre. En outre, ajouter 350 mL/ha d'un agent tensio-actif non ionique homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion.

Pour de meilleurs résultats en jachère d'été travailler le sol au printemps et appliquer quand la plupart des chardons atteignent entre 15 et 25 cm, avant le stade du bouton. Travailler le sol trois semaines après l'application.

Sur les chaumes, après la récolte appliquer le mélange en réservoir sur les chardons en pleine croissance au moins deux semaines avant la gelée meurtrière.

REMARQUE :

Après avoir appliqué le mélange en réservoir, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soya, du maïs cultivé, du maïs sucré ou des haricots secs.

Si l'application a lieu après le 1^{er} septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

8.2.4 LINAIRE

Suppression de la liniaire au stade végétatif en jachère d'été.

Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
2. Laisser repousser le chardon au moins 4-5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 cm de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

REMARQUE: On peut traiter la linaira vulgaire après une gelée légère à condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

8.2.5 PISSENLIT

Pour les meilleurs résultats, appliquer jusqu'à la floraison et incluant la pleine floraison. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour gérer les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

8.2.6 SUPPRESSION DE LA LUZERNE À L'AIDE D'UN MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC LE 2,4-D

L'ajout de 2,4-D peut améliorer la suppression de la luzerne dans les cas où la suppression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol avec application printanière d'herbicide sur les terrains très infestés.

Pour le désherbage automnal des peuplements établis de luzerne, appliquer à l'hectare, après dissolution dans 100 à 200 litres d'eau, 1,18 à 2,35 kilogrammes de l'herbicide GLYFORCE WDG et 1,2 à 2,4 litres de toute préparation d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes au litre. (Pour les autres préparations de 2,4-D, régler la dose du produit en conséquence.)

Pour les applications printanières, utiliser seulement la dose minimale de 1,2 litre de 2,4-D avec 1,18 à 2,35 kilogrammes de l'herbicide GLYFORCE WDG à l'hectare. Après une application printanière de ce mélange en cuve, attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que des céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus fortes doses de l'herbicide GLYFORCE WDG quand les herbes vivaces pullulent.

8.2.7 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance: Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Voir la rubrique "Suppression des vivaces avec l'herbicide GLYFORCE WDG" (8.1).

Type de buse: Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

Rhizomes inactifs : La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ça peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

Fauche : La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

Travail du sol : Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps - ou bien entre la récolte et une application d'automne - diminue la capacité de suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application (voir le tableau 8.1 « **Suppression des Mauvaises Herbes Vivaces** » pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe).

En cas de pluie : Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines : Ce produit ne supprime que les plants déjà levés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Effets du gel : Une gelée meurtrière avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 et 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé, avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, du canola (colza), de l'avoine, de l'orge, des pois, des lentilles, du soya, du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des haricots communs secs et des fourrages, et pour les jachères d'été. On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, dans les bleuetières et dans les betteraves sucrières, ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soya, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (voir les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1).

9.1 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide de préémergence; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. **APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.**

9.2 TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE CULTURE

Ce produit peut être appliqué sur le chaume, à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre un regain des mauvaises herbes jusqu'au stade désiré (20 à 25 cm de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soit bien verte. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver le regain ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée meurtrière avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soya, de blé, de fraise, de bleuet, de betteraves sucrières, d'herbes fourragères et de légumes, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance qui sont indiqués dans les tableaux de recommandations (7.1-8.1) ou bien avec une solution de 0,5 % pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 1,0 % pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 0,5 % consiste en 0,52 kg de l'herbicide GLYFORCE WDG dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 0,5 ou de 1,0 % devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec pistolet ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'il est expliqué à la rubrique "**Équipement d'application**" (5.2).

9.3.1 Restrictions sur le pâturage : Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères chez les plantes fourragères. Les plantes cultivées qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. **NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. ALLOUER AU MOINS 3 À 5 JOURS POUR LA DIFFUSION DE L'HERBICIDE GLYFORCE WDG À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE PAÎTRE OU RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.**

9.4 TRAITEMENT DES TERRES EN JACHÈRE

Ce produit ou les mélanges en réservoir peuvent être appliqués sur une terre en jachère pour la suppression des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continueront à lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes levées à partir des graines.

9.5 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUTES LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT DES CÉRÉALES, DES OLÉAGINEUSES, DES LÉGUMINEUSES, DES FOURRAGES, ET DU MAÏS)

Pour tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais que les mauvaises herbes le soient. Une application précédant trop à l'avance le semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion de se propager avant que la culture ne lève, car ce produit n'a pas d'effet résiduel.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL

9.5.1 On peut appliquer l'herbicide **GLYFORCE WDG avec 2,4-D (ester et amine)** pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Voir le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide GLYFORCE WDG mélangé en réservoir" (7.2) pour plus de précisions.

9.5.2 On peut appliquer l'herbicide **GLYFORCE WDG avec bromoxynil (Pardner)** pour le blé, l'orge et l'avoine avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Voir le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide GLYFORCE WDG mélangé en réservoir" (7.2) pour plus de précisions.

9.5.3 On peut appliquer l'herbicide **GLYFORCE WDG avec Pursuit®** pour le soya avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. L'herbicide GLYFORCE WDG supprime les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce livret lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée (voir les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles (7.0)**" ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces (8.0)**"). Pursuit supprime les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les taux recommandés des deux produits dans 100 L d'eau à l'hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE DE PURSUIT POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. SEULS LE SOYA, LE MAÏS CULTIVÉ, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE CULTIVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE PURSUIT. ON PEUT PLANTER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ LE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOYA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

REMARQUE: NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Pursuit est une marque déposée de BASF Canada Inc.

9.5.4 On peut appliquer l'herbicide **GLYFORCE WDG avec les préparations de MCPA** pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs cultivé et sucré (MCPA aminé seulement), l'avoine, le lin et le pois sec (MCPA aminé seulement) avant le semis. Voir le tableau "**Suppression des mauvaises**

herbes annuelles avec l'herbicide GLYFORCE WDG mélangé en réservoir" (7.2) pour plus de précisions.

9.5.5 On peut appliquer l'herbicide GLYFORCE WDG avec l'herbicide Buctril M pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, le lin, l'alpiste des Canaries et les semis de graminées (incluant le brome l'inermé, l'agropyre à crête, l'agropyre intermédiaire, l'agropyre à chaumes rudes, l'agropyre élevé, l'élyme de Russie, la fléole des prés, le dactyle pelotonné, la fétuque rouge traçante, la fétuque des prés, la vulpine des prés, la fétuque élevée, le brome des prés, l'agropyre velu et l'alpiste roseau avant le semis. Voir le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide GLYFORCE WDG mélangé en réservoir" (7.2) pour plus de précisions.

9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

Appliquer le produit pour supprimer les mauvaises herbes déjà levées avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

9.7 RÉGÉNÉRATION DES PATURÂGES

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante avant le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 cm de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges ait levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences, appliquer le produit à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 cm de hauteur, mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera détruite. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

9.9 APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE DU LINAIRE ET DU PISSENLIT AVANT LA RÉCOLTE; SUPPRESSION DU LAITERON DES CHAMPS TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, du liniaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison, l'herbicide GLYFORCE WDG peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots secs, du soya, et des fourrages. **NE PAS TRAITER** les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à l'herbicide GLYFORCE WDG peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lors d'une poussée tardive de mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU HUMIDE ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES.

L'herbicide GLYFORCE WDG devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,19 kg à l'hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 %. Ce stade se produit habituellement 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 1,19 - 2,37 kg à l'hectare. Appliquer 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la régénération des fourrages. Le tableau "Guide d'application avant la récolte"(9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et entre le stade de bouton et de la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion des récoltes) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Éviter toute pulvérisation ou dérive du brouillard de pulvérisation au-dessus d'importants habitats de la faune, tels les étendues d'eau, les terres humides (ex. marécage), les brise-vent, les boisés. et la végétation croissant au pourtour des champs et qui sont fréquentés par les animaux. Laisser une zone tampon d'au moins 15 mètres entre la dernière bande d'aspersion et le bord de ces habitats.

Éviter de contaminer ou de risquer de contaminer les étendues d'eau ou les végétaux non visés, que ce soit par une application directe, par la dérive du brouillard de pulvérisation ou par le ruissellement des résidus lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement.

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

9.9.1 DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	GUIDES
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA	Moins de 30	Gousses jaunes et vertes; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)	Moins de 30	La majorité (75%-80%) des gousses sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75%-80%) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les plus basses (15% du fond) gousses sont brunes et les graines cliquent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80-90% des feuilles d'origine sont tombées.
SOYA	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80%-90% des feuilles sont tombées.
FOURRAGES	Ne s'applique pas	Stade normal pour la récolte des fourrages.

9.10 PLANTATIONS D'ARBRES

PLANTATIONS BRISE-VENT ET SUJETS DE PÉPINIÈRE (ESPÈCES LIGNEUSES ORNEMENTALES)

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles et les mauvaises herbes vivaces mentionnées, de façon à préparer le terrain avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en arrosage dirigé dans les brise-vent ou pépinières établies des espèces suivantes :

FEUILLES

Caragana, *Caragan spp*
Cerisier, *Prunus spp.*
Érable, *Acer spp.*
Frêne, *Fraxinus spp*
Chalef (Olivier russe, olivier de bohème),
Elaeagnus spp.
Orme, *Ulmus spp.*
Lila, *Syringa spp.*
Peuplier, *Populus spp.*
Saule, *Salix spp.*
Sorbier, *Sorbus spp.*

CONIFÈRES

Épinette, *Picea spp.*
Genévrier, *Juniper spp.*
If, *Taxus spp.*
Pin, *Pinus spp.*
Sapin, *Abies spp.*

REMARQUE: L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS traiter les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

9.11 CULTURES D'ARBRES, VIGNES ET PETITS FRUITS

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraises, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'un pistolet ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraises seulement). **Voir la section "Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application"** du livret (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel ou de pré-émergence. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 18,3 kg de ce produit à l'hectare par année.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES GOURMANDS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUNE FONCÉE ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou mauvaises herbes annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas atteint un stade de développement suffisant pour le traitement.

Culture	Dose (kg/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Fréquence par année (max.)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (consulter les sections 7.1 et 8.1 pour connaître les doses)
Abricots, cerises (douces/aigres), pêches, poires, pommes, prunes	1,07 à 5.69	30	3	Annuelles et vivaces	
Pommes, raisins	Mélange en réservoir 1,07 à 5.69 + Simazine 2,0 à 4,5 kg m.a./ha	-	1	Annuelles et vivaces	Suppression tout au long de la saison (prélevée). Ne pas appliquer le produit aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. Se conformer aux restrictions les plus restrictives figurant sur l'étiquette de chaque produit composant le mélange. NE PAS traiter les vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 an ou 3 ans respectivement. La dose de Simazine équivaut à 2,25 à 5,0 kg/ha de Princep® Nine-T® ou à 4,0 à 9,0 kg/ha de Simadex®.
Raisins	1,07 à 5,69	14	3	Annuelles et vivaces	Sauf pour la variété Concord, enlever tous les gourmands de la zone à traiter avant le traitement. Enlever les gourmands ou rejets au moins 2 semaines avant le traitement. Ne pas traiter les vignes établies depuis moins de 3 ans.
Bleuets en corymbe (cultivés)	1,33 à 2,65	30	1	Chiendent	Appliquer le produit en jet dirigé sans dépasser une pression de 275 kPa.

Culture	Dose (kg/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Fréquence par année (max.)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (consulter les sections 7.1 et 8.1 pour connaître les doses)
Bleuets nains	Solution à 0,45 à 0,9 % (application localisée); 0,45-0,9 kg / 100 L solution de pulvérisation	N'appliquer le produit que durant l'année de croissance végétative	1	Broussailles ligneuses (section 6.3)	Appliquer le produit en jet dirigé à la mi-été durant l'année de croissance végétative. Consulter la section 9.3 pour les instructions sur les applications localisées.
Avelines, noisettes (plantations établies)	1,07 à 1,66	14	18.3 kg de produit /h a	Annuelles	Appliquer le produit en jet dirigé sans dépasser une pression de 275 kPa.
Noix de Grenoble, châtaignes, noyer de Siebold	1,07 à 5.69	-	2	Annuelles et vivaces	Appliquer le produit tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée destructrice. Diluer le produit dans 200 à 300 L d'eau et l'appliquer en jet dirigé sans dépasser une pression de 275 kPa. Appliquer le produit aussi par humectation en solution à 0.9 %. (Consulter la section 9.12 <i>Équipement sélectif</i> .)
Canneberges	Solution à 9 % (0,09 kg + 1 L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces	Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau. (Consulter la section 9.12.)
Fraises	Solution à 0,45 à 0,9 % (application localisée; 0,45-0,9 kg / 100 L solution de pulvérisation) Solution à 15,4 % (appareil à humectation)	30	1	Vivaces levées	Traiter quand les vivaces sont à un point susceptible de la croissance. (Consulter les sections 8.1 et 8.2.) Consulter la section 9.3 pour connaître les directives sur les traitements localisés. Consulter la section 9.12 pour connaître les directives sur les traitements au moyen d'un appareil à humectation.
Betteraves sucrières	Solution à 0,45% - 0,9%	NE PAS récolter les	1	Cuscutes spp	Appliquer en pleine croissance des cuscutes,

Culture	Dose (kg/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Fréquence par année (max.)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (consulter les sections 7.1 et 8.1 pour connaître les doses)
	(application localisé) (0,45 – 0,9 kg/100L de solution)	betteraves traitées			mais avant la floraison. Voir section 9.3 pour les instructions des traitements localisés.

Princep et Nine-T sont des marques déposées de Syngenta Group Company.
Simadex est une marque de commerce de Bayer.

9.12 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et mélangé parfaitement à l'eau, ce produit peut être appliqué avec un appareil à humectation aux mauvaises herbes espèces mentionnées qui croissent dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les raisins les plantations de canneberges (atocas) et les fraises. Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soya et des haricots secs. (On peut aussi l'utiliser dans les sites industriels, les plantations d'arbres et les sites non cultivés indiqués dans ce livret. Voir les sections 9.10, 10.1)

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir les meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE. Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au-dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact de l'humecteur soit à au moins 5 cm au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels qu'une décoloration, un arrêt de croissance, et une destruction.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 cm la végétation non visée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et qu'elles n'entrent pas toutes en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Voir aux rubriques "Suppression des mauvaises herbes annuelles"

(7.1) et "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1) de ce livret, pour connaître le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

REMARQUES

- **Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoulinement sur la végétation non visée.**
- **Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.**
- **Garder propres les surfaces humectantes.**
- **Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.**
- **Garder la surface humectante de l'appareil au degré approprié de saturation en solution herbicide.**
- **NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.**
- **NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres à l'heure. La vitesse de l'équipement peut avoir un effet sur la suppression. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.**
- **Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.**
- **Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent avoir un effet sur la suppression. Avec les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur les mauvaises herbes.**
- **Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.**
- **Pour tout équipement, vider et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.**

Appareils à rouleau -- Mélanger 0,24 à 0,47 kg de ce produit dans 10 litres d'eau pour préparer une solution herbicide de 2,4% à 4,7%. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres -- Mélanger 0,15 kg de ce produit par litre d'eau pour préparer une solution à 15%.

10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 et 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

Ce produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnés sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, les pipelines, les routes, les lignes téléphoniques et électriques, les parcs de stockage et les installations de pompage de produits pétroliers, les abords des chemins, les sites d'entreposage, les cours à bois, les abords des clôtures, les sites industriels, les terrains de stationnement, les cours d'école, les parcs, les terrains de golf et les autres terrains publics, les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

REMARQUE : Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou , des traitements de rappel peuvent s'imposer contre la repousse ou la nouvelle végétation. Ce produit lorsqu'il est appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites supprime les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, comme il est indiqué dans le tableau suivant:

10.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC L'HERBICIDE GLYFORCE WDG

Mauvaises herbes	Application terrestre**			Remarques
	Application par rampe		Pulvérisation à main à volume élevé	
	Dose* (kg/ha)	Volume d'eau* (L/ha)	% de la solution	
Herbes annuelles et à feuilles larges	1,07 à 1,66	50 à 100	0,45	Mauvaises herbes en pleine croissance
Vivaces Chiendent	1,19	50 à 300	0,45	Mauvaises herbes en pleine croissance
	2,25 à 3,34	50 à 300	0,9	Ajouter 0,5 % vol/vol d'un agent tensio-actif recommandé

Mauvaises herbes	Application terrestre**			Remarques
	Application par rampe		Pulvérisation à main à volume élevé	
	Dose* (kg/ha)	Volume d'eau* (L/ha)	% de la solution	
Chardon des champs (stade du bouton)	2,25 à 3,34	100 à 300	0,9	si le volume de l'eau dépasse 150 L. (Consulter la section 8.2.2.) Adopter la dose supérieure pour assurer une suppression à long terme et pour les infestations graves.
Salicaire pourpre	2,84	300 à 600	0,45 à 0,9 (ou 15.4 % pour les appareils à humectation)	Consulter la section 10.2.3 pour les directives concernant l'application sur la salicaire pourpre.
Autres vivaces	3,34 à 5.69	100 à 300	1.0	Un traitement en été jusqu'à la fin de l'automne donne les meilleurs résultats.
Broussailles et arbres Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine occidentale, saule	1,42 à 2,84	100 à 300	0,5 à 1.0	Traitement en été jusqu'au début de l'automne (consulter la section 10.2)
Érable, framboisier/ Ronce remarquable aulne	2,84	100 à 300	1,0	Traitement en été jusqu'à la fin de l'automne; le traitement à l'automne donne les meilleurs résultats.
Rénovation du gazon Mauvaises herbes annuelles et vivaces	1,19 à 5,69	100 à 300	0,5 à 1,0	Adopter la dose supérieure pour les vivaces.
Végétation sur les abords de chemin (entre 1 et 2 m sur les bords de chemin) Mauvaises herbes annuelles (consulter	1) 0,35 à 0,47 + 1,25 à 2,5 L de DyCleer® 480 ou	25 à 150	-	Consulter le tableau sur la suppression des mauvaises herbes annuelles à la section 7.1 pour connaître les doses indiquées pour les mauvaises herbes spécifiques. Pour les mélanges de 2,4-D

Mauvaises herbes	Application terrestre**			Remarques
	Application par rampe		Pulvérisation à main à volume élevé	
	Dose* (kg/ha)	Volume d'eau* (L/ha)	% de la solution	
les sections des mélanges en réservoir de l'étiquette de chaque produit pour connaître les mauvaises herbes supprimées)	2) 0,35 à 0,47 + 0,30 L de DyCleer® 480 + 1,2 L de 2,4-D amine 500			amine ayant une garantie différente, modifier la dose en conséquence. Ne pas appliquer le produit à l'eau stagnante.
Suppression rémanente (annuelles et vivaces) La composante simazine du mélange en réservoir supprime tout au long de la saison la plupart des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges qui germent. Le mélange peut aussi supprimer certaines espèces annuelles en postlevée.	1,19 à 5,69 + 4,0 à 9,0 L de Simadex® Fluide	200 à 400	-	Ne pas appliquer le produit aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. Une application par année. Utiliser le produit selon les directives les plus restrictives figurant sur l'étiquette de chaque produit composant le mélange. Pour les autres mélanges de simazine homologués pour l'utilisation sur des sites industriels ou des terres non agricoles, modifier les doses en conséquence, p. ex. 2,0 à 4,5 kg de simazine/ha.

* Pour plus de précisions sur les taux, les volumes d'eau et les modes d'application, voir les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) et "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1).

** Les applications aériennes doivent être limitées à la suppression des broussailles et des arbres dans les emprises industrielles seulement. Voir la section "Application aérienne" (10.2.2).

DyCleer® est une marque déposée du groupe Syngenta Company.

Simadex® est une marque déposée de Bayer.

10.2 RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION - TERRES NON AGRICOLES

APPLICATION FOLIAIRE

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces ciblées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de la suppression seront visibles le printemps suivant.

ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DES HERBES DE GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.

Ce produit n'exerce pas d'effet de suppression résiduelle. Pour toute suppression subséquente, suivre un programme herbicide approuvé et indiqué sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements qui apparaissent sur les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

10.2.1 APPLICATIONS TERRESTRES : Tous les usages sur les terres non agricoles

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 1,42 à 2,84 kg par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 0,45% à 0,9% (0,45 à 0,9 kilogramme par 100 litres) à l'aide d'appareils manuels à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser la dose de 2,84 kg/ha contre l'érable, l'aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. (* Répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que la repousse ait atteint le stade recommandé.

10.2.2 ÉPANDAGE AÉRIEN : Pour les emprises industrielles seulement

Mode d'emploi :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et le taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.

Si pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Appliquer uniquement selon les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage - application de pesticides par aéronef élaboré par Le Comité fédéral, provincial et territorial (FPT)* sur la lutte antiparasitaire et les pesticides

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes de protection ou un masque facial résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant (Sharda Cropchem) en composant le 1-844-810-5720. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 – 100 litres par hectare.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou les déversés. **L'EXPOSITION PROLONGÉE DES SURFACES EN ACIER SANS REVÊTEMENT À CE PRODUIT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ.** Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 1,42 à 2,84 kg par hectare. Utiliser les doses de 2,84 kg/ha pour l'érable, l'aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à suppression. Employer les doses recommandées de cet herbicide dans 30 à 100 litres d'eau par hectare. Plus la végétation est dense, plus on augmente le volume vaporisé à l'intérieur des limites recommandées, afin de la couvrir à fond. (*répression seulement)

10.2.3 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE COMMUNE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU LIBRE.
L'herbicide
- GLYFORCE WDG n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.
- Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou au-delà. Avec les appareils de pulvérisation manuels, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, voir section 9.12
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire pourpre. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

10.3 APPLICATION SÉLECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs à **ROULEAU** ou **À MÈCHE**, peuvent servir à la suppression des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Voir la rubrique "Équipement sélectif" (9.12) pour plus de précisions.

10.4 GAZONS

Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit supprime la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les doses mentionnées à la rubrique "Suppression des mauvaises herbes dans les aires non agricoles" (10.1).

NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, appliquer le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué à la rubrique "Mauvaises herbes supprimées" du livret. Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte, appliquer le produit après avoir sauté au moins une tonte régulière afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux organes souterrains. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, le carottage ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux organes souterrains des plantes.

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a un regain ou une repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, il faut attendre l'apparition d'une repousse suffisante avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

10.5 APPLICATION PAR INJECTION

Les espèces ligneuses peuvent être supprimées par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants. Préparer une solution de ce produit à 47% (0,47 kg dans 1,0 L d'eau), et appliquer à un taux d'au moins 0,5 mL de cette solution par 5 cm du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour supprimer des arbres dont le diamètre dépasse 20 cm.

La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces supprimées :

AULNE

ÉRABLE*

Alnus spp.

BOULEAU

Betula spp.

CÈDRE

Thuja spp.

CERISIER

Prunus spp.

DOUGLAS TAXIFOLIÉ

Pseudotsuga spp.

Acer spp.

PIN

Pinus spp.

PEUPLIER

Populus spp.

PRUCHE

Tsuga spp.

SAULE

Salix spp.

* Ce traitement peut être efficace seulement pour la suppression de l'érable à larges feuilles. Les applications tardives à l'automne sont idéales pour la suppression de l'érable à larges feuilles.

10.6 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer la repousse des espèces ligneuses.

Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible ou un appareil semblable. Pour une suppression optimale, appliquer ce produit immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe. Seul le cambium (ou couche génératrice) de la surface de coupe a besoin d'être traité. Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent à 0,16 g glyphosate (0,5 mL de la solution de 47%) par 5 cm de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Consulter la liste partielle des espèces supprimées à la section "**Applications par injections**" (10.5).